

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre médecin du travail et de son équipe qui sont à votre disposition et avec qui vous pourrez échanger sur vos besoins et problématiques pour vous aider dans l'analyse, l'orientation vers des organismes spécifiques, la sensibilisation voire la formation aux dangers auxquels sont exposés vos salariés.

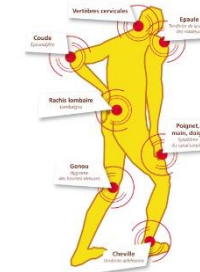
Prévention des Accidents du Travail & des Troubles Musculo-Squelettiques

Les dangers communs aux professions de la vente (TPE ≤ 10 salariés)

Comment les prévenir?



3-4 allée de Pomone
78100 St GERMAIN EN LAYE
☎ 01.39.04.27.37.



35 rue Etienne Marcel
75001 PARIS
☎ 01.42.36.31.70.
Châtelet/Les Halles/Etienne Marcel
(M° 1/4/7/11/14 & RER A/B/D)

Tous secteurs d'activité confondus, les principales causes d'accident du travail sont :

- Les manutentions manuelles, à l'origine de 53% des AT
- Les chutes de hauteur ou de plain-pied qui représentent 25% des AT
- L'outillage à main dans 9% des cas

Les **troubles musculo-squelettiques (TMS)** représentent un peu plus de **87% des maladies professionnelles**
Le coût des TMS représente **1 MD€** pour la branche

**Source CNAMTS statistiques AT/MP 2016*



Les principaux risques & les conseils associés à l'activité

Tous les locaux de travail ne peuvent pas être en totale adéquation avec l'ensemble des principes généraux de prévention.

Vous devez adapter votre activité, vos roulement de stocks mais aussi votre matériel de travail à l'espace qui vous est dédié.

C'est pourquoi votre service de santé au travail est là pour vous aider à trouver des solutions simples, faciles et efficaces pour réduire les risques professionnels.

TRAVAIL DEBOUT, STATIQUE, PIETINEMENT / RISQUE VEINEUX

La vente nécessite d'être debout toute la journée pour accueillir les clients, mais cela peut engendrer:

- ▶ Douleurs aux jambes et insuffisance veineuse
- ▶ Douleurs dorso-lombaires
- ▶ Fatigue générale



Des moyens de prévention existent:

- ⇒ Semelles et chaussures de travail
- ⇒ Tapis antifatigue (biseauté et lavable)
- ⇒ Siège assis/debout
- ⇒ Bas de contention



MANUTENTION MANUELLE / RISQUES LIES AUX DEPLACEMENTS

Votre métier nécessite un approvisionnement régulier et une organisation cadrée pour ne pas perturber votre activité. Ceci génère certains risques:

- ▶ Encombrement des sols et des plans de travail
- ▶ Chutes de hauteur (escaliers, escabeaux)
- ▶ Chutes de plain-pied
- ▶ Glissades sur sol mouillé ou inégal ...

Plusieurs solutions existent:

- ⇒ Nez de marches antidérapants
- ⇒ Main-courante dans chaque escalier
- ⇒ Signalement du sol mouillé
- ⇒ Rappel des règles de base des déplacements
- ⇒ Aides à la manutention, formations ...
- ⇒ Cartons avec anses de préhension et outils à main



Vous travaillez dans une petite structure où la communication et la relation humaine sont au cœur de votre métier.

Associer l'ensemble du personnel à l'organisation du travail, à la prévention des risques est fortement recommandé et cela vous aidera pour créer une dynamique d'équipe au sein de votre entreprise.

RISQUES LIES A L'ORGANISATION DE TRAVAIL

Une mauvaise organisation peut générer des risques tels que:

▶ Stress

- ⇒ Gestion de commandes et du stock
- ⇒ Imprévus/urgences
- ⇒ Gestion de la file d'attente (heures de sortie de bureau)
- ⇒ Management humain
- ⇒ Effectif à adapter à l'activité
- ⇒ Salariés associés à l'organisation générale



▶ Mauvaise gestion du temps des salariés

- ⇒ Encadrement des horaires, planning faits à l'avance
- ⇒ Eviter le travail en coupure
- ⇒ Grande amplitude horaire à éviter
- ⇒ Travail isolé : Application PTI (sur le téléphone: [Beepiz](#)) et diminuer le temps de présence d'un seul salarié
- ⇒ Horaires atypiques (la nuit, le dimanche...)
- ⇒ Hygiène de vie (alimentation, sommeil ...)



RISQUES D'AGRESSIONS: PHYSIQUES / VERBALES / TELEPHONIQUES

▶ Pour pallier aux agressions (contacts client; présence d'argent liquide, de produits de luxe ou addictifs), des outils existent:

- ⇒ Caisse anti-agression, organiser des zones de caisses
- ⇒ Protocole de sécurité : quelle attitude adopter dans une situation d'agression?
- ⇒ Former les salariés sur la "conduite à tenir"
- ⇒ Installer un bouton d'appel d'urgence, une vidéosurveillance
- ⇒ Instaurer des moments d'échanges réguliers



▶ Proposer aux salariés :

- ⇒ De participer à une cellule de crise avec un psychologue du travail (debriefing /defusing)